N° 1999-4127 - urbanisme, habitat et développement social - Lyon 7° - Autorisation de demande d'un permis de lotir sur un terrain communautaire situé allée Pierre de Coubertin - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 avril 1999, vous avez autorisé la société Sogelym-Steiner à déposer un permis de construire pour la construction d'un bâtiment de biotechnologie sur un terrain communautaire situé allée Pierre de Coubertin à Lyon 7°.

Ce terrain, représentant une surface de 4 594 mètres carrés et cadastré sous les numéros 56, 57, 60, 61, 62, 64 et 65 de la section CK et provenant d'un plus grand tènement, a déjà fait l'objet de deux dépôts de permis de construire.

Il convient donc, pour permettre à la société Sogelym-Steiner de déposer un permis de construire, de créer un lotissement sur ledit tènement selon l'article R 315-1 du code de l'urbanisme ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite demande de permis de lotir ;

Vu sa délibération en date du 19 avril 1999 ;

Vu l'article R 315-1 du code de l'urbanisme ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à déposer une demande de permis de lotir sur le tènement communautaire situé allée Pierre de Coubertin à Lyon 7°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,